

## **Déclaration du Caire**

### **La Déclaration du Caire : Consultation Régionale Pour**

#### **Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

#### **L' étude Menée par les Nations-Unies sur La Violence Subie par**

#### **Les Enfants, Le Caire ( 27 – 29 Juin, 2005 )**

Les participants provenant des pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à la réunion consultative régionale tenue au sujet d'une étude menée par les Nations-Unies sur la violence subie par les enfants, tenue au Caire du 27 au 29 Juin, 2005

1. Expriment leur considération et leur gratitude à Son Excellence Mme Suzanne Mubarak, Présidente du Comité Consultatif technique du Conseil National de l'Enfance et de la Maternité (le NCCM), pour sa subvention de cette conférence régionale importante, ainsi que pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité, et les efforts déployés par le Secrétariat Technique de la NCCM pour le succès du déroulement de la conférence.
2. Expriment leurs considérations pour les préparatifs de cette conférence au niveau local et régional, et le fait qu'ils soient marqués par la participation des représentants des gouvernements, les sociétés civiles, les enfants, les organisations des Nations-Unies, et les partenaires engagés à la question du développement ; considèrent que cet événement a contribué à une prise de conscience au niveau de la région au sujet de la violence subie par les enfants, et la nécessité de confronter cette question par le moyen d'une coopération de tous les partenaires. Ceci se traduit par l'initiative prise par plusieurs pays de la région MENA pour l'établissement des comités nationaux multidisciplinaires en vue de combattre la violence subie par les enfants ; leur évaluation de l'événement, qui dépasse de loin l'étude dans la mesure où il établit les bases d'un projet social s'adressant à la question de la violence subie par les enfants.
3. Saluent les efforts déployés par les pays de la région en vue de la promotion des droits de l'enfant et la protection des enfants de la violence ; reconnaissent leur engagement à l'application de la Convention des Droits de l'Enfants ( the Convention of the Rights of the Child) et ses deux Protocoles Optionnels (Optional protocols) par l'intermédiaire de la déposition régulière des rapports au prés du Comité des Droits de l'Enfant. Les participants sont conscients du fait que plus d'efforts doivent être déployés pour la mise en application des législations en vue de garantir les droits de l'enfant en entier, inclus le droit à la protection contre la violence, la maltraitance, et l'exploitation.
4. Sont tout à fait conscients des vrais problèmes et des contraintes confrontant la mise en vigueur efficace des mesures pour la protection des enfants de toutes les formes de violence, inclu la pauvreté, le travail, et les conflits armés. Les participants confirment le besoin d'adopter des plans d'action intégrales visant des objectifs concrets dans de délais définis,

avec des budgets définis, et des indices pour mesurer le progrès réalisé, les problèmes et les moyens de les affronter.

5. Tout en reconnaissant que les enfants sont des citoyens fondamentaux dans tout processus démocratique, les participants tiennent en compte que les politiques, programmes et mécanismes pertinents à combattre la violence subie par les enfants doivent se conformer aux principes soulignés par la Convention des Droits de l'Enfant, notamment : les meilleurs intérêts de l'enfant, la 'non-discrimination', le droit à la vie et à la survie, le respect des opinions de l'enfant et du droit de l'enfant à exprimer ses opinions au sein de la famille, à l'école, et dans toutes les institutions ; que ces opinions et points de vue soient pris en considération dans la prise des décisions, et dans la formulation et la mise en application des programmes affectant la vie de l'enfant.
6. Approuvent les recommandations finales de la Consultation Régionale des pays de la région du Moyen –Orient et l'Afrique du Nord (les pays du MENA) au sujet de l'étude menée par les Nations –Unies sur la violence subie par les enfants, qui doivent être observées par l'action nationale pour la protection de l'enfant de la violence.
7. S'engagent en particulier à mettre en harmonie les lois nationales et les législations dans chaque pays avec la Convention des Droits de l'Enfant, ses Protocoles Optionnels, et leur mise à niveau avec les exigences internationales pertinentes. Les participants expédient la préparation des recherches spécialisées et les statistiques, en réponse à la nécessité d'établir une base de données et des modèles d'analyse du problème.
8. Aussi, s'engager à la protection des enfants de la punition corporelle, et l'interdire explicitement dans tous les contextes – inclu la famille, l'école, et les autres institutions.
9. Quoique nous pouvons nous vanter de la grandeur des principes divins présents dans notre système de valeurs culturelles, qui soulignent les droits de l'enfant ainsi que sa protection contre toutes les formes de violence, ces principes sont souvent abusés et la violence infligée aux enfants. Tout en étant également fiers de nos traditions et coutumes qui incitent à donner aux enfants l'amour et la tendresse, nous admettons qu'il existe, malgré ça, des pratiques aliénantes introduites à notre culture constituant une violence flagrante contre nos filles et nos garçons. Ces pratiques doivent être interdites en conformité avec l'esprit de nos valeurs et nos traditions.
10. Tout en admettant la force de l'institution de la famille dans la région MENA, les participants sont conscients des pressions auxquelles fait face la famille, impliquant parfois l'éventualité de la violence. Puisque la violence commence et finit avec la famille, la solution réside alors dans la famille. Par conséquent, il est nécessaire que la protection soit accordée à la famille. D'où la nécessité d'être attentifs à la famille en cas de fourniture des solutions au problème de la violence – notamment, sensibiliser la famille à avoir recours à des moyens de discipline non-violents, la dissémination d'une culture sociale non-violente, à commencer avec la rupture du silence qui dissimule la violence infligée aux enfants.

11. Affirmer la nécessité de mettre en vigueur des mesures légales de protection et leur intégration aux mécanismes de la prévention sociale ; réviser les lois et les législations qui assurent la dénonciation des actes de violence, l'incrimination de toute négligence à cet égard, et la punition des agents impliqués dans la violence ; mettre fin à l'impunité, et mettre en vigueur l'observation de la violence, tout en fournissant les mécanismes adéquats de la protection sociale et légale et en réaffirmant la responsabilité sociale des adultes, ainsi que des institutions relevant des secteurs privé et publique.
12. Les participants ont conscience du fait que l'élimination de la violence contre les enfants exige le développement des aptitudes des enfants, ceux des parents, aussi bien que des professionnels concernés par les enfants - tels, les professeurs, les fonctionnaires relevant des secteurs social et sanitaire, les experts, ainsi que les secteurs oeuvrant à renforcer les lois et les législations. Les participants appellent à une augmentation des consultations et à l'échange d'expertises parmi les pays de la région MENA, en particulier dans le cadre des expériences réussies afin de sensibiliser l'opinion publique ; ils affirment la protection des enfants marginalisés qui sont beaucoup plus vulnérables à la violence, et ceux souffrant de la discrimination à plusieurs niveaux, inclus les handicaps physiques, la pauvreté, la différence sexuelle, etc ..
13. Affirment leur engagement à établir un mécanisme de suivi pour les travaux entrepris par les consultations régionales des pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur la violence subie par les enfants, et d'inciter les organisations à déployer leurs efforts en vue de s'assurer que les recommandations sont mises en vigueur dans ces pays.
14. S'engagent également à s'assurer que la question de la violence aux enfants devienne le numéro un de l'agenda des sommets de la Ligue Arabe, l'Union Africaine, et l'Organisation des Conférences Islamiques.